

POUR LUTTER CONTRE LA FAIM, LA COOPÉRATION BELGE MISE SUR LE « SECTEUR PRIVÉ » : LEQUEL ?

Journée Mondiale de l'Alimentation, le 16 octobre 2017



Carmelina CARRACILLO*

Octobre 2017

* Responsable du Secteur politique à Entraide et Fraternité

Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE



Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

2016 : 815 millions de personnes sous alimentées dans le monde, soit 38 millions de plus qu'en 2015¹. A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Alimentation, cette analyse rappelle les inquiétudes de la société civile à propos des priorités de la Coopération belge en matière de lutte contre la faim. S'inscrivant dans la logique du « blending » (appel au secteur privé pour le développement), la Coopération belge mise sur l'entrepreneuriat agricole dans des zones « à potentiel » au détriment des petites fermes vivant dans des zones reculées. Elle supprime le Fonds Belge de sécurité alimentaire² et prend peu en considération la cohérence des politiques belges de lutte contre la faim. Cette orientation est-elle efficace pour lutter contre la faim et la pauvreté ? D'autres directions sont-elles nécessaires, possibles ?

Fidèle au cadre international favorisant le blending (voir ci-dessous), la Coopération belge (C.B.) choisit de miser sur « le privé » pour lutter contre la faim. La priorité est donnée aux agriculteurs, zones et zones présentant un potentiel commercial en fonction du « marché » (point 1), aux guides conseillant aux entreprises de prévenir leurs risques d'investissement ainsi que les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement (point 2), à la bonne gouvernance qui encourage les investisseurs privés (point 3). Selon la société civile, d'autres stratégies sont nécessaires et possibles pour lutter contre la faim (point 5). Attention à l'égalité des genres (point 4).

entrepreneurs». L'axe politique présenté d'abord est « *la croissance économique durable et inclusive* » et ensuite, figure « *l'approche basée sur les droits de l'Homme* ». La C.B. considère que pour lutter contre la faim, il y a lieu de promouvoir l'agriculture et pour ce faire, il s'agit de renforcer les liens de la Coopération au Développement avec le secteur privé, les intérêts des deux parties pouvant être respectés selon le principe gagnant-gagnant. Ceci est un argument porté par les partisans du blending.

► Introduction - Zoom sur la note belge stratégique sur l'agriculture (N.S.)

Pour améliorer la sécurité alimentaire, pour lutter contre la faim et promouvoir l'agriculture durable (réalisation de l'objectif de développement durable 2 « Faim zéro »), la C.B. a choisi comme stratégie prioritaire de « stimuler l'entrepreneuriat durable dans l'ensemble de la chaîne alimentaire »³. C'est ce que signale la nouvelle note stratégique sur l'agriculture (N.S.) dans la Coopération belge présentée publiquement par le ministre de la Coopération, Alexander De Croo, le 8 mai 2017⁴.

La stratégie principale de la C.B. vise au passage « d'un modèle d'agriculteurs de subsistance à un modèle d'agriculteurs

¹ FAO (2017), « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », <https://www.snrd-africa.net/fr/the-state-of-food-security-and-nutrition-in-the-world-2017-report-released/>

² Ce Fonds, ex « Fonds belge de survie » qui fut créé en 1983 par le Parlement fédéral pour lutter contre la faim.

³ Les expressions en italique dans le texte sont des extraits de la note stratégique. Service public fédéral Coopération au développement (2017), « Note stratégique : Agriculture et Sécurité alimentaire pour la Coopération belge au développement. De l'agriculture de subsistance à l'entrepreneuriat agricole. » https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/note_strategique_agriculture_et_securite_alimentaire_2017.pdf

⁴ Cette note « sert de cadre de référence pour l'élaboration de nouveaux programmes de coopération susceptibles d'être pris en considération pour un financement de la DGD ». Cette note sert aussi de « référence lors de la détermination de la position de la Belgique par rapport aux choix stratégiques des organisations » agissant dans les canaux bilatéraux, multilatéraux et non gouvernementaux.

Actuellement, une réforme a lieu à l'OCDE pour autoriser l'utilisation de l'Aide Publique au Développement afin d'investir dans des sociétés privées (octroi de prêts, garanties, etc.) Cette pratique porte un nom : le *blending*⁵ (voir encadré). Il consiste à se servir de l'Aide Publique au Développement comme levier pour attirer des investissements privés dans les pays pauvres ou intermédiaires. Il s'agit aussi de garantir que ces investissements soient « sans risques » et que soient réduits les obstacles au développement de ces entreprises.

Le blending : soutien à quel secteur privé ?

« Le blending souffre d'un manque d'appropriation par les pays bénéficiaires et est rarement aligné sur leurs stratégies de développement, problème exacerbé par le fait que les banques multilatérales de développement sont dominées par les pays développés. Les pays donateurs ont par ailleurs tendance à favoriser le soutien à leurs entreprises plutôt qu'au secteur privé des pays en voie de développement. Le blending est donc susceptible de favoriser l'utilisation de l'Aide pour offrir de nouveaux débouchés aux entreprises des pays donateurs. »⁶

Quant au récent Rapport 2017 de la FAO, il rappelle que « dans de nombreux pays touchés par un conflit, l'agriculture de subsistance joue encore un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire de la plus grande partie de la population. »⁷ Qu'en est-il de la Coopération belge ?

► L'appui à l'agriculture rentable dans des zones à potentiel commercial

Le premier domaine d'intervention de la C.B. concerne la participation des agriculteurs, trices aux chaînes de valeur et aux marchés locaux, régionaux et internationaux. La C.B. construit son argumentaire à partir d'une pyramide donnant à voir la répartition moyenne des exploitations agricoles⁸ et conclut que la

transformation des systèmes alimentaires n'est possible que si le développement de la chaîne répond à une demande du marché et si les (petits.es) producteurs.rices prennent part à la chaîne « *de façon rentable et durable* ». Pour stimuler le développement des chaînes de valeur, la C.B. va concentrer son appui aux fermes qui présentent un potentiel commercial se situant dans des « zones intermédiaires », c'est-à-dire « dynamiques » - car situées près des grandes villes en expansion- et présentant du potentiel. Quant aux zones « isolées » éloignées du marché, qui manquent d'infrastructures et ont un faible niveau de productivité-, elles ne sont pas prises en considération.

Pour soutenir les chaînes de valeur et exploitations qui améliorent la qualité de l'alimentation des groupes vulnérables, « *il convient dans la mesure du possible d'y impliquer des exploitations et des organisations belges* » et « **la rentabilité économique devra être prouvée, à moyen terme.** »

En Afrique subsaharienne, la C.B. va encourager « *la gestion durable des sols et de l'eau, la promotion de la biodiversité et le maintien des ressources naturelles ainsi qu'une agriculture respectueuse du climat* ». Pour ce point qui concerne « *l'agriculture respectueuse du climat* », la référence en note de bas de page cite la « *Climate smart agriculture* », nouvelle révolution verte dont les effets néfastes sur les populations sont connus.⁹

⁵ Voir à ce sujet, l'étude du CNCD, « Zoom, l'aide pour mobiliser le secteur privé », dans « Rapport 2017 sur l'aide belge au développement », CNCD 11 11 11, Bruxelles, 2017. PP. 45-51

⁶ CNCD, Rapport 2017... », Op Cit. P. 49.

⁷ Rapport FAO (2017), « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », Résumé. P. 27.

⁸ 15% sont rentables et fournissent la plus grande partie de la production alimentaire dans la chaîne de valeur internationale (catégorie 1); 30 à 40% sont des exploitations/entreprises agricoles familiales qui présentent un potentiel commercial mais font face à des obstacles (qui peuvent être surmontés) (cat.2); 30 à 50% sont des agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance au « faible potentiel de rentabilité » : ceux-ci peuvent être soutenus pour participer aux chaînes de valeur locales, régionales ou internationale (cat. 3); Les paysans sans terre (2/10%) rejoindront les travailleurs salariés dans ou hors des exploitations agricoles (cat.4).

⁹ Une analyse d'E&F donne à voir que les promotrices principales de cette agriculture sont en réalité des entreprises - dont des multinationales - de l'agrobusiness. Voir Delvaux François (2016). « L'agriculture intelligente face au climat, les fausses réponses au changement climatique », Entraide & Fraternelle. En ligne : <https://www.entraide.be/L-agriculture-intelligente-face->

La C.B. entend donner aussi priorité à « *l'industrie transformatrice* » qu'elle entend valoriser « *par le biais de l'aide externe (p.ex. BIO)* » Pour rappel, BIO est la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement dont la « *mission de favoriser la mise en place d'un secteur privé fort dans les pays en développement et émergents, pour leur permettre d'accéder à une croissance et à un développement durables, dans le cadre des Objectifs de Développement Durable* »¹⁰

Pour renforcer la cohérence des politiques, la C.B. propose de stimuler « *le commerce régional grâce aux Accords de partenariat Européens qui garantissent l'accès au marché européen.* »¹¹

Conclusion critique

- Avec les autres membres de la CCF, E&F constate que l'agriculture qui présente un intérêt pour la C.B. est celle qui présente un « potentiel commercial ». Les programmes agricoles qui méritent d'être soutenus sont ceux qui participent au marché et créent de la valeur par la démarche prioritaire d'insérer les petits.es producteurs.trices (défavorisés.es) dans les filières (dans les chaînes de valeurs locales, nationales et internationales). Aucune proposition concrète ne suggère la manière de réduire les risques que ceci entraîne pour les producteurs.trices s'ils. elles s'engagent de façon trop exclusive dans ces filières spécialisées comme par exemple la perte de leur autonomie et l'exposition à la fluctuation des marchés et aux lois des multinationales de l'agroalimentaire. Parmi les facteurs à l'origine de l'insécurité alimentaire dans le monde, retenons que le Rapport FAO 2017 cite (1) la plus grande accessibilité des aliments fortement transformés vu que « *les grandes entreprises ne cessent d'étendre leur emprise sur les marchés* », ces aliments supplantant les denrées et habitudes alimentaires traditionnelles. (2) La dépendance des pays aux recettes

tirées des exportations des produits de base est également mentionnée. (3) Plus globalement, le Rapport attire l'attention sur le fait que l'insécurité alimentaire « *découle d'un ensemble de facteurs interdépendants liés à un accès insuffisant aux ressources et aux services.* »¹²

- La manière dont le texte cite le « marché » donne à penser que celui-ci est un tout homogène et que les parties en présence ont les même poids et ressources. Or, des inégalités existent entre les acteurs liés à l'agrobusiness et ceux opérant en faveur/au sein des agricultures paysannes -défendant par exemple les droits à la terre-. Ainsi par exemple, en Afrique subsaharienne, le « secteur » de la petite agriculture paysanne se situe dans un espace concurrentiel qui lui est défavorable étant donné l'absence de mécanismes efficaces de contrôle et de régulation du commerce et du secteur privé¹³. Cette situation ne risque pas de s'améliorer. Le Rapport de la FAO 2017 signale qu'en Afrique subsaharienne, l'insécurité alimentaire connaît une progression de 2014 à 2016, touchant 22,7% de la population en 2016¹⁴.
- Le « marché » tel qu'envisagé par la N.S. n'est pas non plus ni la seule ni la meilleure stratégie pour répondre à la sécurité alimentaire. D'autres facteurs ont fait leurs preuves : l'alimentation prioritaire du marché local, la maîtrise des incertitudes, les revenus stables et décents, la répartition des bénéfices de la transformation et la valorisation des productions.

¹⁰ <http://www.bio-invest.be/fr.html>

¹¹ Il est signalé aussi qu'une attention sera portée sur « le caractère asymétrique de ces accords ». Voir la position critique d'E&F quant à ces Accords dans les analyses suivantes postées sur le site : Gillet P. (2012). « La SAGA des APE » ; Karlshausen G. (2015), Cotonou : stop ou encore » ; Henry de Frahan D. (2017) « Quel futur pour l'accord de Cotonou ? »

¹² Rapport FAO 2017, Op Cit. PP. 16, 17.

¹³ Voir notamment : Caudron Maxime (2017). « Accaparements de terre en RDC : quel rôle de coopération belge ? Le cas Feronia », Entraide & Fraternité. En ligne : <https://www.entraide.be/Accaparements-de-terre-en-RDC>

¹⁴ Rapport FAO 2017, Op Cit. PP. 10, 11, 12.

› L'application d'un guide conseillant les entreprises -dont les multinationales- (prévention des risques et impacts négatifs sur l'environnement et les droits humains)

La C.B. entend appliquer les initiatives et les directives du « *guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables (2016)* ». Elaboré entre octobre 2013 et septembre 2015 par un Groupe consultatif¹⁵, ce guide est déclaré « à destination des entreprises dont les multinationales » et donne « des conseils pratiques concernant la conduite responsable des entreprises dans le secteur agricole. »¹⁶. Il « **propose des méthodes pratiques pour atténuer les risques auxquels les entreprises sont exposées.** ». Il est aussi « destiné à prévenir les risques d'impacts négatifs en matière environnementale, sociale et de droits de l'homme. » Ce guide a été conçu suite aux constats de l'augmentation des « investissements dans le secteur agricole ces dernières années qui devraient poursuivre leur hausse à mesure que le secteur se développe pour satisfaire une demande croissante en produits agricoles » (voir encadré).

Constats signalés dans le guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables (2016)

- Le secteur agricole (plus de 570 millions d'exploitations dans le monde) va continuer à attirer des investissements en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne « où le stock de capital agricole par travailleur est relativement faible puisqu'il s'élève à 1.700 USD et 2.200 USD respectivement, contre 16.500 USD en Amérique latine et dans les Caraïbes et 19.000 USD en Europe et en Asie centrale (FAO, 2012 et 2014). »
- Dans le monde, la demande en produits alimentaires et non alimentaires augmentera dans la prochaine décennie « en raison de la croissance démographique, la hausse des revenus et l'évolution des régimes alimentaires » et que « les prix des produits agricoles devraient se maintenir à un niveau plus élevé que dans les années qui ont précédé la flambée des prix de 2007-08 » (référence OCDE/FAO, 2015).
- Les risques liés à au non-respect des principes de conduite responsable des entreprises « peuvent être exacerbés par le fait que de nouveaux acteurs tels des investisseurs institutionnels s'impliquent de manière croissante dans les filières agricoles, et qu'un nombre croissant d'investisseurs ciblent de nouveaux marchés, y compris dans des pays à faible gouvernance. » En effet, « l'éventail des entreprises ciblées par ce Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables englobe les entreprises directement impliquées dans la production agricole comme les petits producteurs, mais aussi **d'autres acteurs impliqués via des liens d'ordre commercial, tels des fonds d'investissement, des fonds souverains et des banques.** »

¹⁵ Groupe multi-acteurs comprenant des représentants de pays membres et non membres de l'OCDE, du secteur privé et de la société civile Le président est David Hegwood, directeur de l'engagement et la stratégie internationale au Bureau pour la sécurité alimentaire à USAID (Coopération USA) et les trois vice-présidents représentant les différents groupes de parties prenantes sont Mella Frewen, directrice générale de Food-DrinkEurope; Bernd Schanzenbaecher, directeur associé d'EBG Capital et Kris Genovese, chercheuse senior au Centre de recherches sur les entreprises multinationales (SOMO) et co-coordinatrice d'OCDE Watch.

¹⁶ OCDE-FA (2016). « Guide OCDE-FA pour les filières agricoles responsables ». En ligne : <https://mneguidelines.oecd.org/Guide-OCDE-FAO.pdf>

Conclusion critique

Le guide se présente davantage comme un guide de prévention des risques à destination des multinationales plutôt que comme un outil de régulation encourageant celles-ci à faire respecter les droits humains. Pourquoi encourager l'agrobusiness alors que celui-ci est critiqué par les mouvements agricoles et paysans parce qu'il entre en concurrence avec les productions locales, ce qui nuit à la lutte contre la faim ? Ceci est d'ailleurs corroboré par le Rapport FAO 2017 qui signale que « pour les pays importateurs nets de produits alimentaires, la perturbation des importations peut vraiment mener à la diminution de la disponibilité alimentaire sur les marchés et à la réduction de l'offre à des prix abordables d'articles non alimentaires nécessaires à la préparation des aliments (par ex. le combustible). »¹⁷

› La « croissance » -et les investisseurs- ont besoin d'une bonne gouvernance

En agriculture, la bonne gouvernance -deuxième domaine d'intervention de la C.B.- « est toutefois un préalable pour atteindre une croissance inclusive et durable. »

• **Dans ce cadre, les Etats sont encouragés à maintenir ou créer un environnement propice à l'entreprenariat et à la hausse de la productivité durable.** Concrètement, la C.B. incite les autorités publiques à « créer ou maintenir un environnement national et local qui promeuve l'entreprenariat (durable) -la parenthèse est dans le texte original- dans toute la chaîne agro-alimentaire » et à « protéger les droits qui mènent à une hausse de la productivité durable ». Autrement dit, les autorités publiques ne sont pas encouragées à mettre en place des mesures visant à permettre aux producteurs agricoles « isolés » de s'insérer de manière profitable dans les chaînes de valeur et d'y avoir un poids

suffisant -comme par exemple encourager les réglementations concernant leurs organisations paysannes pour les reconnaître comme acteur « privé » fort-

• **Pour la C.B., les questions relatives à la terre ne doivent pas être dissuasives pour les investisseurs privés.** La note constate : « seulement 10% des terres agraires sont enregistrées en Afrique » ... parce que « la plupart des pays africains ne disposent que d'un régime foncier basique, incomplet et difficilement applicable sur le plan juridique, ce qui est dissuasif pour les investisseurs privés ». Référence est faite aux Directives Volontaires de la FAO à destination des entreprises. Pour rappel, ces directives ont été élaborées suite « aux acquisitions massives » de terres (terme de la BM) dans le monde (phénomène s'amplifiant depuis les années 2005 et appelé par les ONG « accaparement des terres »)¹⁸.

• **Les Organisations Paysannes (OP), membres de la société civile, sont incitées à devenir des partenaires commerciaux fiables en fonction de la demande du « marché ».** La C.B. reconnaît qu'il existe « une précieuse expertise dans le domaine du renforcement des capacités des organisations de producteurs ». La C.B. vise à une optimisation des services prestés par les OP à leurs membres, à une amélioration de « leurs connaissances ». Le texte précise aussi que le renforcement de la professionnalisation et de l'entreprenariat doit se faire selon les règles du marché. « En fonction de la demande du marché, les OP doivent être en mesure de fournir à leurs membres des services techniques et commerciaux de façon démocratique et efficace, tout en agissant en partenaires commerciaux fiables. »

¹⁷ Rapport FAO 2017, Op Cit. P.26.

¹⁸ Voir notamment étude E&F, 2011 « Sans terre, pas d'avenir. »

Conclusion critique

L'analyse du texte donne à penser que les autorités publiques doivent faciliter la croissance économique (entendue selon la logique du marché globalisé). La société civile et les organisations paysannes – doivent, quant à elles, renforcer leurs membres pour que ceux-ci, femmes et hommes, puissent entrer dans cette logique via l'intégration dans les chaînes de valeur. Par conséquent, pour la C.B., renforcer la bonne gouvernance, cela consistera d'une part, à aider les autorités publiques à créer un environnement propice à l'entreprenariat et aux investisseurs, et d'autre part, à appuyer les organisations paysannes pour qu'elles coopèrent avec le secteur privé auquel elles n'appartiennent pas.

1. Le fait que la bonne gouvernance soit aussi nécessaire pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire est ignoré. C'est pourtant un point d'attention dans le Rapport FAO 2017 qui constate que lorsque les pouvoirs publics ne garantissent pas la sécurité alimentaire, ils incitent la population à manifester ses griefs et à engendrer des conflits¹⁹.
2. Tandis que pour la C.B., il s'agit de ne pas dissuader les investisseurs privés quant à l'accès aux terres, le rapport FAO 2017 confirme les constats de la société civile et des mouvements paysans : la compétition pour la terre est facteur de conflit et sa perte est une menace pour les moyens d'existence des communautés. « *Au cours de ces 60 dernières années, 40% des guerres civiles ont été associées aux ressources naturelles.* »²⁰
3. Société civile et mouvements paysans sont aussi en faveur d'un renforcement des capacités des organisations paysannes. Toutefois pour eux, le secteur privé le plus pertinent pour garantir la sécurité et la production alimentaires, c'est l'agriculture paysanne ainsi que ses coopératives/organisations²¹. L'analyse de la N.S. laisse supposer que pour la

C.B., le secteur privé se compose surtout d'« investisseurs » étrangers ou nationaux directement liés aux entreprises multinationales.

4. Pour les acteurs qui appuient des paysannes à s'organiser en collectifs économiques mais aussi sociaux, le renforcement des membres de ces organisations porte aussi sur des thèmes comme l'accès aux marchés -locaux et régionaux dont ils ont la maîtrise- et sur d'autres objets directement utiles pour lutter contre leur isolement (accès aux informations, lieux de stockage, compétences techniques adaptées à l'environnement isolé, moyens de transport, etc.)
5. Renforcer les capacités des paysannes, c'est aussi aplanir les obstacles qui les empêchent de s'organiser -par des sensibilisations, formations, résolutions de problèmes de mobilité, ...-, freins parmi lesquels ceux liés aux inégalités de genre sont à souligner.
6. Pour certains acteurs du Sud, il s'agit aussi de prévenir les conflits qui peuvent être créés par l'insécurité alimentaire générée entre autre par la privation des ressources naturelles et la hausse des prix des denrées alimentaires. A ce sujet, le message clé du Rapport FAO 2017 est explicite « *L'insécurité alimentaire est en soi un facteur qui peut déclencher la violence et l'instabilité, particulièrement dans les contextes caractérisés par des inégalités diffuses et par des institutions fragiles.* »²² Le Rapport signale aussi que « *les hausses des prix alimentaires sont un facteur important dans le déclenchement de troubles sociaux.* »²³

¹⁹ Rapport FAO 2017, Op Cit. P.30-32.

²⁰ Rapport FAO 2017, Op Cit. P.32.

²¹ Le Comité Sécurité Alimentaire (FAO) a reconnu que les plus grands investisseurs sont les producteurs familiaux qui « jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et la nutrition des générations actuelles et futures, notamment en contribuant à l'accroissement de la production agricole nécessaire pour répondre à la demande mondiale future ».

²² Rapport FAO 2017, Op Cit. P.19.

²³ Rapport FAO 2017, Op Cit. P.30.

› L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes

Pour la C.B., le rôle joué par les femmes est primordial dans la sécurité et la qualité alimentaire et le bien-être des familles. La C.B. cible l'autonomisation socio-économique des femmes. Pour ce faire, l'accent est mis sur l'accès des femmes aux ressources naturelles et productives ainsi qu'à tous les niveaux de décision. Les femmes doivent aussi être en mesure de percevoir, de manière égale avec les hommes, les profits générés par le développement agricole (auquel elles participent). Ainsi, poursuit le texte, « *les femmes peuvent contribuer pleinement à la sécurité alimentaire et à la croissance économique inclusive.* »

Pour la C.B., il est important de promouvoir « *l'égalité des relations sociales et des rapports de force, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer.* » Le texte met en avant les conditions de vie des femmes (activités non rémunérées, temps de travail journalier supérieur à celui des hommes, charge de travail supérieure des agricultrices-entrepreneuses à celles des hommes). L'amélioration de la situation des femmes rurales est aussi fonction d'un meilleur accès à l'eau potable et aux sanitaires. Il est également signalé que la hausse de l'activité économique des femmes a une influence positive sur la planification familiale. Le texte rappelle aussi les opportunités offertes par la technologie numérique et le lien avec l'ODD 5b relatif à l'utilisation de technologies afin de promouvoir l'autonomisation des femmes.

Conclusion critique

On salue cette partie du texte de la N.S. relative à l'égalité des genres. Cependant, il y a lieu de tenir compte de la charge de travail supplémentaire portée par les femmes – surtout les paysannes vivant en milieu isolé et précarisé-. Il s'agit aussi de veiller à ce que leur insertion dans le processus de la

croissance – si tel est leur choix- ne contre-carre pas leurs droits humains fondamentaux. Dans le cas contraire, comme le soulignent certains féministes du Nord et du Sud, la croissance « *se fera sur le dos des femmes* »²⁴. En effet, l'attention particulière accordée aux paysannes ne devait pas être uniquement motivée par l'importance du rôle qu'elles jouent dans la promotion de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale. Ce sont aussi les conditions de vie des femmes rurales elles-mêmes qui méritent d'être améliorées: ceci devrait constituer un objectif en soi qui exige des conditions spécifiques de réalisation parmi lesquelles le renforcement des collectifs de femmes rurales.

› D'autres façons de lutter contre la faim sont nécessaires et possibles

Si la N.S. s'appuie sur des études (Banque Mondiale et autres recherches), elle ne tient pas suffisamment compte « *des recherches et travaux récents très importants menés sur le thème de l'agriculture (IAASTD, IPES Food, Rapporteur Spécial des Nations unies sur l'alimentation) qui montrent que le modèle conventionnel, orienté sur la productivité n'est pas durable et n'est pas à même de répondre aux enjeux de pauvreté, de nutrition, de dépendance, de volatilité des prix, ou de changement climatique. Ce modèle contribue également à maintenir les inégalités hommes-femmes.* »²⁵ Des expériences de soutien à l'agriculture familiale existent, qui ont donné à voir que l'efficacité de celle-ci a été améliorée par des méthodes qui évitent aux paysans.

²⁴ Carracillo Carmelina, Leroy Aurélie, Termotte Camille (2016). « *Féminisation de l'agriculture ou féminisation de la survie* », *Entraide & Fraternité*. En ligne: <https://www.entraide.be/Feminisation-de-l-agriculture-ou-feminisation-de-la-survie>

²⁵ Coalition contre la faim (2017). « *Position de la CCF sur la note stratégique « Agriculture et sécurité alimentaire pour la Coopération belge au développement: de la subsistance à l'entrepreneuriat* ». En ligne: <http://www.coalitioncontrelafaim.be/publications/position-de-la-coalition-contre-la-faim-sur-la-note-strategique-agriculture-et-securite-alimentaire-pour-la-cooperation-belge-au-developpement-de-la-subsistance-a-l-entrepreneur/>

nes de devenir dépendants.tes du crédit et des fournisseurs d'intrants, que sa résilience -face au réchauffement climatique aux effets imprévisibles par exemple- était renforcée si son investissement était soutenu dans diverses activités à la fois dans et hors des exploitations agricoles.

Au printemps 2017, les membres de la CCF ont organisé un colloque s'appuyant sur les expertises et témoignages de leurs partenaires, des études de centres de recherche reconnus²⁶, parmi lesquelles celle réalisée par IPES Food en 2016 (voir encadré).

De l'uniformité à la diversité. Changement de paradigme: de l'agriculture industrielle aux systèmes agroécologiques diversifiés - Rapport d' IPES-Food (02.06.2016) Résumé des conclusions

- Les systèmes agroalimentaires d'aujourd'hui ont réussi à fournir de grandes quantités de produits alimentaires aux Marchés internationaux. Cependant, ces systèmes produisent aussi un grand nombre d'effets négatifs: dégradation généralisée des terres, de l'eau et des écosystèmes; fortes émissions de gaz à effet de serre; perte de biodiversité; faim et carences persistantes en micronutriments alors que parallèlement, on assiste à une augmentation rapide des taux d'obésité et de maladies liées à l'alimentation; et épuisement des agriculteurs dans toutes les régions du monde.
- Une majorité de ces problèmes sont directement liés à l'agriculture «industrielle», faisant de la monoculture à usage intensif d'intrants et à des centres d'élevage à échelle industrielle qui dominent désormais les modes de production dans l'agriculture. L'uniformisation qui est au cœur de ces systèmes, ainsi que la dépendance aux engrais chimiques, aux pesticides et à l'utilisation préventive d'antibiotiques, produit systématiquement des résultats négatifs et accroît les vulnérabilités.
- L'agriculture industrielle et les «systèmes alimentaires industriels» qui en découlent, enclenchent une série de cercles vicieux. En particulier, la structure même de ces systèmes alimentaires ne bénéficie qu'à un nombre limité

d'acteurs, renforçant leur pouvoir économique et politique et leur capacité à influencer la gouvernance des systèmes alimentaires et dès lors, à faire obstacle à toute réforme d'ensemble.

- Des ajustements à la marge de l'agriculture industrielle pourraient réduire certains des effets négatifs. De tels ajustements ne seraient cependant pas suffisants pour apporter des solutions à long terme de manière cohérente et globale aux problèmes posés par ce système.

- Ceci appelle un modèle agricole fondamentalement différent, basé sur la diversification des exploitations et des paysages agricoles, le remplacement des intrants chimiques, l'optimisation de la biodiversité et des interactions entre différentes espèces. Sur cette nouvelle base, des stratégies intégrées seraient créées, axées sur une fertilité des sols à long terme, des agroécosystèmes durables, et des moyens de subsistance sécurisés, à savoir, des «systèmes agroécologiques diversifiés».

- Les résultats d'un nombre croissant de recherches démontrent que ces systèmes maintiennent le carbone dans le sol, encouragent la biodiversité, reconstruisent la fertilité des sols au long terme, maintiennent les rendements et offrent une base solide pour soutenir les moyens de subsistance aux agriculteurs.

- De nombreuses données démontrent que ces systèmes sont aussi performants que l'agriculture industrielle en termes de production totale et supérieurs en termes de résistance aux stress environnementaux, et qu'ils permettent une augmentation des rendements agricoles dans les régions où la sécurité alimentaire n'est pas assurée.

²⁶ Parmi les autres sources scientifiques, signalons aussi une référence belge: «Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire» sous la direction de D. Hiez et E. Lavillunière (De Boek, 2013) qui regroupe des interventions de chercheurs notamment du réseau international interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire.

Ces systèmes agroécologiques diversifiés ouvrent aussi la voie à une diversification accrue des régimes alimentaires et à une amélioration globale de la santé.

- Ce changement est déjà en cours. Les systèmes alimentaires industriels sont en train d'être remis en cause par de nouvelles formes de coopérations et par l'introduction d'une « agriculture de la connaissance ». De nouveaux rapports commerciaux se développent, contournant les circuits de ventes conventionnels, entre autres.
- Pour que ces alternatives puissent émerger au-delà de la niche qu'occupe aujourd'hui l'agroécologie, un changement au niveau des incitations politiques est requis. La mise en place de mesures d'apparence modeste pourrait déplacer le centre de gravité des systèmes alimentaires actuels vers des systèmes agroécologiques diversifiés.

► Conclusion générale

La hausse du nombre de personnes souffrant de la sous-alimentation en 2016 par rapport à 2015 renforce les inquiétudes des ONG -dont E&F- et de la société civile sur la concrétisation des engagements visant à éliminer la faim d'ici à 2030.

Nous accueillons positivement le fait que la Coopération belge considère la sécurité alimentaire et le soutien à l'agriculture durable comme un objectif prioritaire dans le cadre de l'agenda 2030. Nous saluons aussi son engagement à allouer 15% de l'Aide Publique belge au Développement à l'agriculture et à la sécurité alimentaire tandis que nous déplorons la clôture du Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire au 1er janvier 2017. Les efforts en matière d'égalité de genres sont à noter même si les critiques d'ensemble leur sont également adressés.

Nos constats

1. L'analyse de la note stratégique sur l'agriculture donne à voir que la Coopération

Belge (C.B.) a adopté le principe du *blending* de l'OCDE (appel au secteur privé dans le cadre de l'aide au développement) et entend l'appliquer dans ses domaines d'intervention et transversaux. Il apparaît en effet tantôt en filigrane, tantôt de façon assez explicite, qu'une préoccupation centrale de la Coopération belge est celle de la prise en compte des investissements des entreprises dans le champ de la Coopération.

2. Le paysage commercial agricole pourrait être assez attractif pour les entreprises comme le donnent à supposer les constats du guide sur les filières agricoles à destination des multinationales élaboré en 2016 et référencé par la C.B. Avec la hausse de la demande mondiale en produits alimentaires, les enjeux commerciaux dans le domaine agroalimentaire sont de taille y compris en Afrique subsaharienne - une des régions ciblées par la C.B.-
3. L'attention est portée également sur les droits humains à condition toutefois que ceux-ci soient directement liés à la croissance. Il s'agit d'envisager la manière dont les entreprises peuvent limiter leurs risques d'investissement tout en affirmant que le principe du « gagnant-gagnant » est respecté. Dans ce sens, prime l'intégration, au sein de chaînes de valeur, d'exploitations familiales au potentiel commercial rentable et situées dans des zones présentant les mêmes caractéristiques.
4. Pour renforcer la bonne gouvernance, des autorités publiques et les organisations de la société civile -dont les organisations paysannes- sont encouragées à créer/s'insérer dans des conditions favorables aux investissements du secteur privé.

Notre position

La réalisation du « droit à l'alimentation » reste une priorité pour tous et en particulier pour les plus vulnérables qui, pour

la plupart, sont des agriculteurs-trices défavorisés-ées vivant dans des zones isolées. D'une part, si croissance inclusive il y a, cela suppose d'intégrer les petits producteurs.trices « isolés.es », c'est à cette condition qu'elle pourrait contribuer à lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. D'autre part, la croissance inclusive à elle seule ne suffit pas pour lutter contre la faim et la pauvreté. D'autres solutions existent et sont nécessaires, y compris changer de modèle économique. Détaillons.

1. Avec d'autres acteurs, (Coalition contre la faim, autres partenaires du Nord et partenaires Sud d'E&F), E&F a toujours défendu l'idée qu'il était primordial de soutenir l'agriculture paysanne durable en vue non seulement d'une production alimentaire suffisante pour garantir une sécurité alimentaire de la famille et des communautés mais également en vue de l'obtention d'un revenu décent pour les paysans et paysannes défavorisés-ées. Ceci signifie un renforcement de leur positionnement sur les marchés ainsi que la résolution d'une série d'autres problèmes et ce, compte tenu d'une vision à long terme. A ce sujet, le rapport FAO 2017 signale que « les approches à court terme et à caractère sectoriel axés sur la résolution d'un seul problème ont peu de chances d'être efficaces. »²⁷

2. Cependant, la seule agriculture paysanne considérée par la Coopération est celle qui présente un « potentiel commercial », c'est-à-dire celle qui est en mesure de s'insérer des chaînes de valeurs verticales – donc rentables selon les critères d'une économie de marché spécifique-. Ceci suscite bien des questions : les agriculteurs-trices qui n'en sont pas potentiellement capables constituent-ils encore des « ayant droits » pour la C.B. ? Les personnes marginalisées « moins performantes » sont-elles mesurées de se procurer d'autres sources de revenus ou d'être soutenus socialement dans les

pays africains partenaires de la C.B. ? Les paysannes méritent-elles l'attention de la C.B. uniquement parce qu'elles investissent mieux ou bien sont-elles considérées comme des « ayant droits » « tout court » ?

3. Plutôt que d'encourager les autorités publiques à attirer les investisseurs (dont les étrangers), pourquoi ne pas appuyer les recommandations des organisations paysannes et de femmes rurales qui demandent un soutien à leurs agricultures paysannes -y compris isolées- se traduisant par des formations et des infrastructures adaptées, des mesures de stabilisation des prix, un accès aux marchés locaux pour des productions locales, des revenus décents pour leur production ?
4. Pour des acteurs de la société civile et mouvements, les droits humains doivent rester au centre des préoccupations mondiales et les pratiques économiques ne peuvent constituer une entrave à leur respect. C'est dans le cadre de cet objectif que les autorités publiques et les organisations paysannes et rurales ont aussi à être renforcées.

Les droits humains constituent un principe éthique fondamental. C'est à la lumière de celui-ci qu'il convient de constater, analyser et agir. C'est ce principe qui doit guider la manière dont on conçoit les investissements, l'agriculture paysanne, la durabilité, les rationalités, la résilience, le développement. Les droits humains n'ont pas à être instrumentalisés en vue d'une économie au service du seul profit où la croissance –même inclusive et durable- continue à avoir des effets néfastes sur les populations rurales les plus marginalisées et sur l'environnement.

²⁶ Rapport FAO 2017, Op Cit. P.34.

Voilà pourquoi le droit à l'alimentation est intrinsèquement lié aux politiques agricoles, commerciales et alimentaires nationales et internationales, enchâssé dans la souveraineté alimentaire, elle-même. Des perspectives de souveraineté alimentaire permettront un modèle économique agroalimentaire sans effets négatifs sur les droits humains.

A E&F, avec d'autres acteurs de la société civile du Nord et du Sud - des consommateurs, des environmentalistes, des syndicats industriels et paysans, des mouvements de femmes, des associations d'éducation, des écoles et des centres de recherche - ainsi qu'avec des décideurs politiques, économiques, académiques, culturels, religieux et faiseurs d'opinion,

nous poursuivrons notre action et notre plaidoyer dans ce sens, pour défendre la souveraineté alimentaire et les droits humains - dont le droit à l'alimentation et l'égalité des genres -.

IMAGINEZ UN PAYS SANS AGRICULTEUR...

